

Texte final de l'Assemblée générale de la C.A.F.I.

Turin, le 19 novembre 2004

L'Assemblée générale de la C.A.F.I., dans laquelle sont représentés la Région autonome de la Vallée d'Aoste, les provinces de Turin, Cuneo et Imperia et les départements des Alpes Maritimes, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute Savoie, réunie à Turin le 19 novembre 2004, a constaté les suivants points essentiels.

Politique européenne de cohésion 2007-2013 – Proposition de règlements de la Commission européenne du 14 juillet 2004

L'Assemblée générale a accueilli favorablement :

- la création du nouvel Objectif 3 relatif à la Coopération territoriale européenne (coopération transfrontalière, coopération transnationale, réseaux de coopération et d'échange d'expériences) qui devient un objectif politique, exclusivement cofinancé par le FEDER, sur la base de programmes pluriannuels intégrés ;
- la proposition de l'instrument juridique du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière qui constitue une avancée incontestablement sans pour autant répondre à tous les cas de figure ;

et demande au Conseil d'administration de travailler sur les propositions de règlements qui deviendront effectives en 2007, aux fins que les Etats italien et français tiennent compte de la position et des attentes des collectivités locales de la frontière franco-italienne dans les négociations avec la Commission européenne et qu'ils mettent en place, dans les droit internes respectifs, les conditions pour que les collectivités locales puissent effectivement utiliser le nouvel instrument juridique.

Révision de l'Accord de Rome

Après avoir engagé les demandes en ce sens auprès des autorités italiennes et françaises et avoir reçu une première réponse de la part de la Présidence de la République française, l'Assemblée générale constate la nécessité de poursuivre le lobbying auprès des gouvernements italien et français au fin de négocier une révision de l'Accord intergouvernemental sur la frontière franco-italienne et d'obtenir un cadre juridique de coopération plus adapté à la réalité du territoire transfrontalier.

Transports franco-italiens

L'Assemblée générale:

- constate encore une fois l'importance de la réalisation de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin pour l'ensemble du territoire franco-italien et demande aux Etats français et italien de préciser au plus tôt les

formes et le montant de leur contribution au Lyon-Turin à fin que la contribution communautaire pour la partie dite internationale soit augmentée, jusqu'à 50% ;

- souhaite que la percée du tunnel ferroviaire sous le Montgenèvre soit étudiée et envisagée en tant qu'affluent au Lyon-Turin ;
- sollicite les deux gouvernements pour la réalisation urgente du nouveau Tunnel de Tende (en phase avancée de projet), compte tenu des indications des administrations locales transfrontalières ainsi que la réalisation des travaux nécessaires à Vintimille pour éviter la rupture de charge de la ligne ferroviaire Turin-Cuneo-Vintimille-Imperia-Nice ;
- souligne la nécessité de veiller à que le niveau d'attention sur l'ensemble de la problématique des transports franco-italiens, à la fois terrestres et maritimes, soit maintenu haut ;
- rappelle le travail engagé sur le Laboratoire C.A.F.I. des transports et renouvelle la volonté de chaque membre à collaborer activement au travail.

Nouveaux terrains de coopération

L'Assemblée générale vise à soutenir la proposition faite par la RAI, d'un nouvel instrument de communication télévisée dédié aux Alpes ; la tâche de la C.A.F.I. serait d'enrichir cette initiative avec l'insertion de la dimension transfrontalière de son territoire.